

DOCUMENTS

PREMIÈRE PARTIE

DOCUMENTS CONCERNANT LA VIE ET LES ACTIVITÉS
DE LA SERVANTE DE DIEU, CLAUDINE THÉVENET,
DE SA NAISSANCE À LA FONDATION DE LA CONGRÉGATION DE JÉSUS-MARIE
(1774 - 1818)

Nous avons recueilli ici les documents relatifs à la première période de la vie de la Servante de Dieu. Ceux-ci, quoique avarés de détails, présentent l'ambiance profondément chrétienne qui enveloppe la naissance et la vie de Claudine ; ils font entrevoir la trempe énergique et virile que son caractère, d'un naturel sensible, a acquise par les enseignements reçus au foyer domestique et les circonstances dramatiques qui, traversant la France d'alors, eurent une profonde répercussion à Lyon.

Plus tard, nous verrons la Servante de Dieu déployer son zèle et sa charité dans un apostolat silencieux et caché qui, en 1818, la portera à devenir, presque à son insu, la fondatrice d'une nouvelle congrégation religieuse.

Comme nous devons nous référer à des documents conservés dans des Archives déterminées, dès à présent, nous donnons le sigle de celles qui seront le plus fréquemment citées.

- A. G. Rome* = Archives générales de la Congrégation de Jésus-Marie.
- A. A. Lyon* = Archives de l'archevêché de Lyon.
- A. D. Lyon* = Archives départementales du Rhône, Lyon.

Cette édition, entièrement écrite en français, respecte rigoureusement la substance du texte de la *Positio* originale. Çà et là, la correctrice et ses collaboratrices se permettent de conformer ce texte aux récentes règles de la grammaire française concernant la ponctuation et la morphosyntaxe, et se prévalent de la tolérance de certains grammairiens pour remplacer l'imparfait du subjonctif par le présent de ce même mode.

Les détails biographiques des religieuses de la Congrégation de Jésus-Marie ont été extraits des Registres de leurs Archives générales.

DOC. I

NOTES SUR LA FAMILLE ET LE BAPTÊME DE LA SERVANTE DE DIEU. – Extraites des documents ci-après mentionnés.

Claudine Thévenet, deuxième enfant de Philibert et de Marie-Antoinette Guyot de Pravieux, est née à Lyon, le 30 mars 1774.

Les Thévenet. – Il semble que ceux-ci soient originaires de la Haute-Savoie ; nous les trouvons déjà établis dès 1693 à Seyssel-en-Bugey (Ain). C'est là que naquit, le 10 mai de cette même année, le grand-père de la Servante de Dieu, François Thévenet. Celui-ci épousa Jacqueline Bouzoud le 29 avril 1726. Les familles Thévenet et Bouzoud, toutes deux propriétaires, comptaient parmi les plus cultivées de la ville à cette époque. François Thévenet fut syndic de Seyssel jusqu'à sa mort, le 30 mai 1768 ; Jacqueline Bouzoud mourut l'année suivante, le 21 novembre.

Les époux Thévenet-Bouzoud eurent treize enfants ; le sixième, l'aîné des garçons, Philibert, père de la Servante de Dieu, est né le 21 octobre 1734 (Registres paroissiaux de Seyssel, Archives départementales de Bourg). On ne sait pas exactement la date de son transfert à Lyon. En cette ville, il entra en relations commerciales avec le « Noble Sieur Pierre Guyot de Pravieux, marchand fabricant en étoffes de soie, or et argent, demeurant rue de l'Arbre Sec ». Le 7 août 1770, Philibert Thévenet épousa la fille dudit « Pierre », Marie-Antoinette Guyot de Pravieux (Registres paroissiaux de St-Pierre et St-Saturnin, *A. D. Lyon*).

Les Guyot de Pravieux – Jean Guyot, marchand drapier, le premier de qui nous sachions quelque chose, est né à Villereh, dans le Roannais (Loire). Un de ses petits-fils établi à Lyon, Jean Guyot de Pravieux, avocat au Parlement, marié à Jeanne Duxio, fut le père de Pierre-Anne, grand-père de la Servante de Dieu (10 avril 1698 - 9 février 1786) ; sa sépulture se trouve dans l'église St-Pierre. De son premier mariage avec Claudine Boucharlat sont nées deux filles : Jeanne (1725) et Claudine (1728-1778), la marraine de la Servante de Dieu ; il conclut un deuxième mariage avec Marie Marchand et en eut cinq enfants : Antoinette (1733-1833), épouse d'Alexandre Steinmann ; Claudine-Françoise (1740-1774) ; Anne (1745-1811) ; Marie-Antoinette (1746-1820), mère de la Servante de Dieu ; Louis (1749-1793), l'unique fils qui épousa Élisabeth Arcis (1755-1782) et mourut victime de la Révolution. La famille Guyot de Pravieux occupa une situation brillante au sein de la société lyonnaise ; les affaires prospérèrent comme plusieurs documents de l'époque le révèlent : contrats de mariage d'Antoinette (1759), de Marie-Antoinette (1770) et de Louis (1779) ; inventaire (1777), testament de Pierre Guyot de Pravieux (1779) et séquestration (1793). Ces documents sont conservés dans les Archives de la famille, tout comme aux *A. D. Lyon*, et nous en avons les copies.

Les parents, les frères et soeurs de la Servante de Dieu. – Sept enfants sont issus du mariage Thévenet-Guyot : 1) Louis-Antoine, le 26 février 1773 ; 2) Claudine, le 30 mars 1774 ; 3) François-Marie, le 25 avril 1775 ; 4) Jeanne-Marie-Françoise-Élisabeth, le 9 octobre 1777 ; 5) Élisabeth-Françoise, le 19 mai 1779 ; 6) Jean-Louis, le 29 septembre 1780 ; 7) Éléonore-Antoinette, le 25 octobre 1782. Des trois fils, les deux aînés moururent héroïquement, victimes de la Révolution ; l'autre, Jean-Louis, mourut célibataire le 23 septembre 1851 ; les Thévenet n'eurent donc pas de succession directe. L'aînée des quatre filles, Claudine, est la Servante de Dieu ; Élisabeth-Françoise et Éléonore-Antoinette embrassèrent l'état religieux en 1807 et en 1813 respectivement ; la quatrième seulement, Élisabeth, familièrement nommée *Babet*, contracta mariage et devint Mme Mayet.

Claudine est donc née au sein d'une famille riche et bien apparentée, dans la rue Neuve, paroisse Saint-Nizier, là où les époux Thévenet s'étaient installés après leur mariage, à proximité du quartier des « soyeux », où habitaient également les Guyot. Par la suite, la famille Thévenet se transférera à la rue Griffon, puis à la rue Royale, dans la paroisse St-Pierre et St-Saturnin. Il semble que les Thévenet aient voulu garder le niveau de vie des Guyot et des Steinmann, mais le poids d'une famille aussi nombreuse ne leur permit pas de maintenir un tel luxe ; en 1783, alors que Claudine a neuf ans, ils sont obligés de réduire leur train de vie. En effet, on conserve un document de séparation de biens des époux Thévenet daté de 1783, document qui a pour but de sauvegarder la dot de Marie-Antoinette Guyot ; il existe un inventaire du mobilier, du vestiaire et de tous les effets de la maison (Archives de la famille Mayet, Paris). Dès lors, Philibert Thévenet ne figure plus dans l'affaire commerciale des Guyot et, au nom de Marie-Antoinette Guyot, on ouvrit un nouveau négoce plus modeste.

Ce fut probablement à ce moment que Claudine entra comme pensionnaire à l'abbaye St-Pierre. Elle y demeura, semble-t-il, jusqu'à l'âge de quinze ans, lorsque la Communauté bénédictine renvoya ses novices (1789-1790) ; comme toutes les autres communautés, elle fut surprise par l'éclatement de la Révolution en 1792. Cette période a certainement laissé une profonde empreinte dans l'âme de Claudine. Son intelligence, hors du commun, a dû percevoir la gravité du changement économique survenu dans sa famille ; dans sa sensibilité, elle a dû souffrir de devoir s'adapter à la vie de l'abbaye qui, par contre, lui fit découvrir de nouveaux horizons dans les voies spirituelles. Ce fut probablement dans l'église paroissiale St-Pierre, qui faisait partie de l'abbaye et où plusieurs membres de la famille Guyot étaient ensevelis, que la Servante de Dieu fit sa première communion et reçut la confirmation. Aucun certificat de ces événements n'a été découvert.

Les époux Mayet. – Élisabeth Thévenet et son mari Jean-Baptiste méritent une mention spéciale comme seuls descendants de la famille Thévenet, à cause des relations intimes qui existèrent entre eux et la Servante de Dieu, et parce que leurs successeurs et descendants sont les meilleurs témoins de ses vertus (cf. Doc. XXV, XXIX, XXX).

Jean-Baptiste, fils de l'avocat Jean-Baptiste et de Sicarie Fargeot est né à l'Isle (Dordogne) le 23 septembre 1771. En 1793-1796, on atteste qu'il servait dans l'armée ; qu'il se trouve à Rastaff en 1794 « dans la compagnie n° 3 des Chasseurs nobles (...), qu'il s'est trouvé à toutes les affaires de la dernière campagne (...), qu'il s'est conduit avec honneur depuis qu'il est à l'armée et qu'il a montré beaucoup de zèle, de courage et de bonne volonté ». Au cours des deux années suivantes, il a fait partie du « ... corps des Chevaliers de la Couronne (...), il a fait avec zèle et distinction cette campagne de 1795 et toute celle de 1796 » (Archives de la famille Mayet, Paris).

Pendant le Consulat, M. Mayet retourne en France et arrive à Lyon dans des circonstances difficiles. Obligé de se cacher, il entre dans une maison qui lui était inconnue, celle de la famille Thévenet, où il trouva son épouse, Élisabeth. Le mariage religieux eut lieu à l'archevêché, le 9 juin 1802, et le mariage civil, le 6 juillet, en présence du maire de la division Nord de Lyon, où les époux avaient pris commerce. M. Mayet abandonne la carrière militaire pour se consacrer au commerce. En vertu des lois favorables aux émigrés, il tâcha de récupérer quelques-uns de ses biens, mais sans beaucoup de résultat. Pendant la Restauration, sa fidélité à la monarchie lui vaut des charges et des décorations. Le premier décembre 1814, le comte de Précý lui confère le droit de porter la *décoration du Lis*. En 1817, M. Mayet est capitaine de la Garde nationale et juge au Tribunal du commerce.

Sept enfants naquirent du mariage Mayet-Thévenet : Anne-Aline, Jean-Eusèbe, Edmée-Antoinette, Marie-Mélanie, Gabriel-Claude, Élisabeth-Françoise et Antoine-Anne. Tous, à l'exception de Jean-Eusèbe qui mourut avant d'avoir deux mois, eurent des relations intimes avec la Servante de Dieu.

Jean-Baptiste Mayet fut toujours un bon conseiller pour Claudine Thévenet et un appui dans ses affaires administratives et économiques ; il fut surtout un catholique fervent. Son fils, le Père Mayet, nous donne un témoignage éloquent de ses vertus. Les époux Mayet et leurs enfants témoignèrent d'une vertu peu commune (cf. *infra*, 2).

Évoquons maintenant quelques-uns des descendants de cette famille exemplaire qui déposèrent au Procès informatif de la Servante de Dieu :

- 1) Marie-Louise Mayet, familièrement appelée Tonny, Soeur Julie-de-Jésus, carmélite déchaussée, fille d'Antoine-Anne Mayet et arrière-nièce de la Servante de Dieu.
- 2) Edmond Mayet, frère de Marie-Louise.
- 3) Emma Morel, épouse de Barrioz, petite-fille d'Edmée-Antoinette, qui vivait à Lyon au moment du Procès informatif. Elle céda généreusement à la Congrégation la collection des lettres originales de la Servante de Dieu qu'elle avait conservées comme des reliques.

4) Régis Mayet, petit-fils de Tonny.

5) Joseph Mayet, lui aussi petit-fils de Tonny, demeurait à ce moment à St-Leu-la-Forêt, près de Paris ; il était le dépositaire des Archives familiales qu'il a mises à notre disposition.

1

Certificat de baptême de Claudine Thévenet, 31 mars 1774 – D'après l'original conservé aux A. D. Lyon, p. 44 v°.

L'acte de baptême de la Servante de Dieu est contenu dans deux registres de la paroisse St-Nizier conservés respectivement aux *A. A. Lyon*, et *A. D. Lyon*. En plus du père et du vicaire de la paroisse qui a administré le baptême, l'acte est signé par : Guyot de Pravieux, grand-père maternel ; Antoine Burdet, parrain ; Claudine Guyot, marraine et tante maternelle de la Servante de Dieu ; la veuve Steinmann, elle aussi tante maternelle ; Chenavard, architecte, cousin des Guyot, dont on trouve également la signature dans l'acte du mariage Thévenet-Mayet et qui est le parrain du troisième fils de ce couple, François-Marie.

Le trente et un mars, j'ai baptisé Claudine, née hier, fille de sieur Philibert Thévenet, négociant, et de dame Marie-Antoinette Guyot, son épouse. Parrain, sieur Antoine Burdet, négociant ; marraine, dame Claudine Guyot, fille, qui ont signé avec le père.

Thévenet	Claudine Guyot	Guyot de Pravieux	Antoine Burdet
Veuve Steinmann, née Guyot		Chenavard	Reynard

2

Attestation du décès des époux Élisabeth et Jean-Baptiste Mayet. – De l'original conservé aux Archives de la famille Mayet, à Paris.

Comme nous l'avons indiqué dans l'introduction, Jean-Baptiste Mayet a écrit à la mémoire de son épouse, morte le 4 août 1841, quelques phrases de louange et de douleur (a). Le 4 mai 1881, à son tour, leur fils, le Père Mayet, mariste, rappelle en *post-scriptum*, la conduite exemplaire de son père, mort le 20 août 1843 (b).

Voici le texte de ces deux témoignages que nous avons tirés de l'original autographe conservé aux Archives de la famille.

a)

Le 4 août 1841, jour de la plus douloureuse mémoire, est morte ma bien-aimée femme, la plus vertueuse, la plus douce et la plus aimante des femmes, que j'ai aimée de la plus vive tendresse et que je regretterai jusqu'à mon dernier soupir, en ne cessant de prier constamment pour elle, quoique j'aie la plus grande confiance que Dieu l'a couronnée dans sa gloire, et que je supplie de m'accorder une semblable mort, malgré que me vie ait été loin de ressembler à la sienne.

b)

Le père vénéré et bien-aimé, qui a écrit tout ce qui précède, est mort comme un saint, le 20 août 1843, un dimanche, environ à l'heure à laquelle, depuis un grand nombre d'années, il se préparait à aller à la messe de paroisse pendant l'octave de l'Assomption, entouré de ses filles Emma, Mélanie, Élisabeth, de son fils Tonny et de Claudius-Marie Mayet, soussigné, prêtre mariste.

J'ajoute ces mots le 4 mai 1881, anniversaire de la naissance de mon frère.
Filii sanctorum sumus.

Gabriel-Claudius-Marie Mayet, s. m. p. mariste.

DOC. II

DES VICISSITUDES DE LA FAMILLE THÉVENET JUSQU'EN 1794. — Extraits des documents ci-après mentionnés.

Nous présentons ici deux documents importants qui confirment les indications trop rares que nous possédons, et qui se réfèrent à l'enfance et à la jeunesse de la Servante de Dieu. Les événements graves qui se sont déroulés à Lyon au cours de cette période (1789-1802) expliquent en grande partie ce manque de détails et la rareté des documents.

Les débuts et le déroulement de la Révolution dans le Lyonnais, tout comme dans le reste de la France, furent très orageux : agitations politiques et religieuses, spécialement graves